

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN BATTUE AU GRAND GIBIER DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (SDGC 2026 / 2032)

Dans le 64, la battue débute à partir de 5 chasseurs équipés d'armes à feu. En deçà, un piqueur / traqueur est désigné responsable et doit placer les chasseurs dans le respect des règles de sécurité générales.

Avant le départ pour la battue, tout participant est inscrit sur le registre prévu à cet effet et atteste être à jour d'assurance. Tout chasseur non inscrit à la battue arrivant en cours de chasse ne peut participer à celle-ci.

S'il le fait malgré tout, sa responsabilité est pleinement engagée en cas d'accident.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la battue tout participant qui par son état ou son comportement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des autres participants ou des tiers.

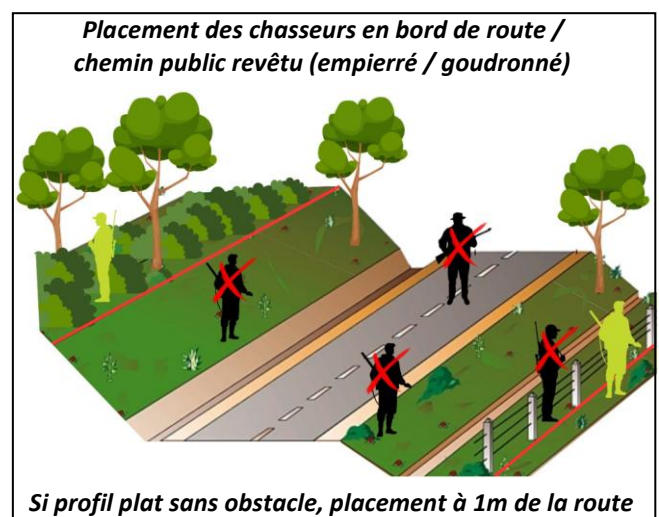
AVANT LE DEBUT DE LA BATTUE, LE RESPONSABLE :

- Présente le secteur de chasse du jour (suivant les indices relevés) ;
- Précise les espèces chassées et le type d'animaux à prélever (jeunes, adultes, indifférenciés) ;
- Précise le type d'armes et de munitions autorisés, en fonction du gibier recherché ;
- Désigne les chefs de ligne chargés de placer les chasseurs postés ;
- Désigne les personnes autorisées à suivre les chiens (piqueurs et traqueurs) ;
- Désigne les personnes autorisées à récupérer les chiens à pied ou en véhicule ;
- S'assure de la pose de panneaux « **Chasse en cours** » sur les voies publiques ;
- Rappelle les codes de sonneries : **1 coup long** = début de traque ; **2 coups** = quête sur pied ; **3 coups** = animal lancé et/ou vu ; **4 coups** = traversée de route ; **5 coups** = arrêt de la chasse ; **coups brefs, répétés + 1 coup long** = mort d'un animal. (*Consignes pouvant varier localement*).

RAPPEL DES PRINCIPALES CONSIGNES DE SECURITE :

- Haut fluorescent (gilet, veste...) obligatoire, couvre-chef fluo recommandé.
 - Corne de chasse + laisse à chiens fortement conseillées ;
 - Arme déchargée, désapprovisionnée, et démontée ou placée sous étui lors des trajets en véhicule ;
 - Pas d'arme chargée sur routes/chemins publics revêtus (empierreés / goudronnés), y compris fossés et accotements ;
 - Chargement de l'arme seulement une fois arrivé au poste ;
- A mon poste : je repère mes voisins de poste, et m'assure qu'eux-mêmes m'ont repéré. Je détermine mes angles et directions de tirs possibles, en fonction de la visibilité et du contexte. Entre autres : pas de tir au-dessus ou en direction des routes et chemins, d'habitations, de bétail, mais aussi d'obstacles visuels : haie, fourrés...
- Je ne quitte jamais mon poste en cours de traque (sauf si accord du chef de battue ou de ligne, et après avoir prévenu mes voisins de poste), y compris pour achever un animal blessé. J'attends les chiens et le piqueur ;
 - Tir fichant obligatoire. Penser aux risques de ricochets sur sols durs ou gelés ;

Obligation de respect d'un angle de 30° par rapport aux voisins de postes, et/ou par rapport au danger le plus éloigné : route, bâtiment, bétail...



- Je soussigné(e), reconnais :***

- [illegible]